

**MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER**  
**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024 - 18H30**

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel (arrivée à 18h53) - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme BLANC Romain– M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine (Arrivée à 18h38) – M. DEDONS Fabrice - Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – M. FRANCESCHINI Damien (Arrivée à 18h46) - M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : - Mme DEMIERRE Colette donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian.

Excusé :

Absents : Mme SAUQUET Adeline – Mme MONTAGNY Nolwenn

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Mathilde

*Monsieur le Maire ouvre la séance. Il constate que le quorum est atteint et que le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.*

*Mme ROCHE est désignée à l'unanimité comme secrétaire pour la séance du 20 mars 2024.*

*Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.*

**DOMAINE PUBLIC**

**N° 2024-024 - PRESENTATION DU PROJET FLICHE BERGIS**

PJ : Plans projet Fliche.

Monsieur le maire explique à l'Assemblée que suite à des décisions de justice, il a choisi, dans un souci d'efficacité, de retirer le permis de construire du projet initial prévu pour Fliche Bergis.

Monsieur le maire procède à la présentation du nouveau projet Fliche Bergis (présentation jointe en annexe). A noter que ce dernier intègre toujours le centre aéré mais le conservatoire de musique n'y figure plus.

Monsieur le maire informe l'Assemblée que le projet fera l'objet d'une consultation du public ainsi que de deux réunions publiques.

**M. LE PEN** : « La première question que nous nous posons est la suivante : qu'est ce qui a changé par rapport au premier projet qui vous fait dire que vous allez éviter d'être retoqué par le tribunal administratif ? »

**M. le maire** : « Si je connaissais les raisons pour lesquelles le premier projet a été attaqué, je pourrais mieux vous répondre. Mais honnêtement, c'est presque du harcèlement. Quand on écrit qu'on va faire des logements sociaux, vous voyez des logements sociaux là ? Qu'on va faire un parking de 500 m<sup>2</sup>, je ne vois pas où est ce parking.

*On a écrit qu'on allait au-delà des bâtiments existants, c'est faux.*

*Le parvis fait 60 cm de hauteur, donc le parvis est une surface construite, on l'avait comptabilisé comme surface construite, ce qui nous permettait de faire un étage supplémentaire.*

*Pour éviter les critiques, j'ai demandé à l'architecte de concevoir un projet qui soit au m<sup>2</sup> près et sans le parvis de l'existant. L'existant fait 718 m<sup>2</sup>, ce projet fait 718 m<sup>2</sup>.*

*Contrairement à l'ancien projet, nous n'utiliserons même pas les 50 m<sup>2</sup> d'extension qui sont autorisés par la loi.*

*Il n'y a donc pas de parking, pas de logements sociaux et il n'y a pas d'extension. Après, on a l'habitude sur cette commune beaucoup de permis sont attaqués pour des futilités ».*

**M. LE PEN** : « *Sur les plans, on a du mal à voir les m<sup>2</sup>, c'est pour ça que je vous demande ».*

**M. le maire** : « *Pourtant, on vous a rien caché, on vous a tout donné ».*

**M. LE PEN** : « *La dernière fois, vous nous avez dit le projet est légal, là vous le dites encore, pendant ce temps-là vous avez abandonné le premier, vous avez donc acté qu'il était possiblement illégal ».*

**M. le maire** : « *Vous commencez à faire de la politique. Je viens de vous expliquer que l'ancien projet était légal puisque le parvis fait plus de 60 cm de hauteur ».*

**M. LE PEN** : « *Vous auriez donc dû aller jusqu'au bout des délais judiciaires ».*

**M. le maire** : « *On aurait perdu 2 ans ».*

**M. LE PEN** : « *On va peut-être perdre encore 2 ans car le permis peut être encore attaqué ».*

**M. le maire** : « *Chacun prendra ses responsabilités. Si ceux qui ne font qu'attaquer tout ce qui se passe sur la commune, membres de votre équipe, attaquent encore ce permis, ils devront aller devant les Mandréens pour dire pourquoi ils sont contres ».*

**M. LE PEN** : « *Tout simplement parce que ce n'est pas légal ».*

**M. le maire** : « *Ce n'est pas vrai, ça devient illégal quand il y a une décision de justice ».*

**M. LE PEN** : « *Vous n'êtes pas allé au bout ».*

**M. le maire** : « *Un membre de l'APE déclare qu'il va y avoir des logements sociaux sur la propriété FLICHE, c'est faux. Le même disait qu'on allait faire un parking de 500 m<sup>2</sup>, vous avez vu un parking ? Absolument pas. Vous êtes des élus, il faut prendre vos responsabilités.*

*La dernière fois, vous n'avez pas voté ce projet, vous n'avez d'ailleurs jamais voté les budgets de ce projet. Faites comme vous voulez, mais un jour il faudra l'expliquer aux Mandréens ».*

**M. LE PEN** : « *Vous dites aujourd'hui que les centres aéré ne répondent pas aux besoins des Mandréens, c'est quoi les besoins réels, beaucoup d'enfants sont-ils refusés des centres ? On sait qu'une classe va fermer à Saint-Mandrier donc c'est qu'il y a moins d'enfants.*

*Première question : Quels sont les besoins qui ne sont pas satisfaits à l'heure actuelle ?*

*Deuxième questions : les centres aéré ne sont ouverts que pendant les vacances scolaires donc le bâtiment va servir 20 % ou 10 % de l'année, on va donc dépenser tant d'argent pour un bâtiment qui va peu servir. Avec le conservatoire de musique, ce bâtiment était utilisé toute l'année.*

*On va donc dépenser autant d'argent alors que nous n'avons, par exemple, toujours pas de maison de santé sur la commune, ce que je vous invite à faire, c'est de demander aux Mandréens ce qu'ils préfèrent.*

*D'un côté on a une pétition de 1200 personnes qui demandent une maison de santé, de l'autre côté une pétition de 368 personnes qui demandent un centre aéré.*

*Demandons aux Mandréens, ne leur présentons pas un projet tout ficelé, en disant que nous faisons une consultation publique pour un projet déjà ficelé ».*



**M. le maire** : « Vous ne vivez pas sur la commune parce que quand vous dites que les centres aérés ne fonctionnent pas en dehors des vacances scolaires : c'est faux.

Vous dites il n'existe pas de Maison de santé, c'est faux. Le président qui s'occupe de la maison de santé a annoncé qu'il avait ouvert une maison de santé au bout de la commune.

Nous avons fait une proposition de Maison de santé dans la résidence seniors de 204 m<sup>2</sup>, aujourd'hui ce projet existe toujours. Des négociations sont en cours entre la caisse des dépôts et consignations qui est l'organisme propriétaire de ces bâtiments et le président de cette association.

Le président m'a écrit en me disant que c'était un projet intéressant. Si c'est intéressant, on va le laisser poursuivre. On va le laisser négocier puisqu'apparemment, ils ne veulent pas payer de loyer.

Je veux rappeler qu'il y a eu une concertation organisée par la préfecture, les seuls à avoir été contre, c'était l'APE.

Si jamais la maison s'écroule avant qu'on ait pu conforter, l'article est déjà prêt. Vous devez prendre vos responsabilités. On a compris comment vous agissez : d'un côté il y a le côté associatif et l'autre les élus qui refusent de voter les budgets et les projets ».

**Mme LABROUSSE** : « Le centre aéré est un accueil collectif de mineurs. Ce centre aéré est très apprécié des parents, je remercie d'ailleurs toutes les équipes.

Nous avons deux grosses difficultés par rapport au partage des locaux avec les écoles : par exemple, nous devons effectuer des déménagements à chaque vacances scolaire.

Nous ne pouvons pas recevoir tous les enfants de la commune, nous devons limiter les inscriptions aux 2 parents qui travaillent, on ne peut pas ouvrir aux autres parents car nous n'avons pas l'agrément par rapport aux locaux.

On ne peut pas occuper toutes les classes, les maîtresses ont leurs affaires, elles ne vont pas déménager toutes leurs affaires de leur classe pour toutes les classes donc on nous dégage un certain nombre de salles qui nous permet d'avoir un agrément pour un nombre d'enfant.

Il y a aussi un autre détail : les activités parascolaires ont également lieu le mercredi.

Nous refusons à peu près une dizaine de familles par période.

Pour nous c'est un très beau projet, je comprends que les parents soient emballés par ce projet. Pour les enfants, ce n'est pas idéal d'être accueilli dans leur école pendant les vacances scolaires.

Vu le cadre qui nous est proposé dans ce projet, je vois peu de gens qui ne seraient pas d'accord. Ca n'engage que moi ».

**Mme BECCHINO** : « Le matériel pédagogique à disposition des écoles ne doit pas être utilisé par le centre aéré. Ce n'est pas les mêmes budgets ».

**Mme LABROUSSE** : « On ne peut aussi ouvrir le centre aéré pendant parfois une semaine car nous devons effectuer les grands ménages et pareil pour la rentrée scolaire. Sur ces créneaux, nous sommes obligés de dire aux familles « débrouillez-vous », sans parler des travaux qui ont lieu dans les écoles ».

**Mme ROCHE** : « La pétition a obtenu plus de 1000 signatures. 300 électroniques mais plus de 700 papiers ».

Propos hors micro

**M. LE PEN** : « On considère que ce n'est pas forcément la priorité de faire un centre aéré car il ne sera utilisé qu'une petite partie de l'année. Vous dites toujours que vous appliquez votre programme or le projet est différent de celui annoncé.

Je vous inviterais à demander aux Mandréens ce qu'ils préfèrent, pour moi la consultation ce n'est pas juste de présenter un projet déjà ficelé. On dépense beaucoup d'argent public pour juste un centre aéré ».

**M. le maire** : « Courage fuyons, c'est connu. Je vais encore vous dire qu'il y a déjà eu une concertation du public qui s'appelait la ZAD. Vous n'étiez pas sur la commune, je le regrette ».

**M. LE PEN** : « Beaucoup de gens sont arrivés entre temps et pensent différemment ».

**M. le maire** : « La concertation a déjà eu lieu, point. Il y a eu une élection basée sur des programmes, vous proposiez une résidence d'artistes à Fliche, nous nous préférons un centre aéré. Nous donnons la priorité à nos enfants ».

**Mme DEFAUX** : « Je suis surprise de l'acoustique de cette salle, vous posez des questions, Mme LABROUSSE vous répond et vous concluez le contraire de ce qu'elle vient de vous expliquer. Je pense que vous n'avez pas compris ce qu'elle vous a expliqué ».

**M. LE PEN** : « Mme LABROUSSE est-elle intervenue en tant que conseillère municipale ou présidente d'une association ? »

**M. le maire** : « Quelle est la différence ? »

**M. LE PEN** : « Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche, ce n'est pas utilisé on est d'accord ? Ça veut dire que le bâtiment va être utilisé 20 % de l'année ».

**M. le maire** : « Nous priorisons les enfants, c'est notre projet. On ira devant les Mandréens, on verra ce qu'ils en pensent ».

**M. LE PEN** : « Et nous la santé ».

**M. le maire** : « On a bien noté que vous n'étiez pas favorable, ayez le courage de le dire aux Mandréens ».

**Mme ESPOSITO** : « Quand on l'a présenté la première fois, vous n'étiez pas contre et vous disiez que vous compreniez la nécessité d'un centre aéré mais vous étiez contre le fait que ce soit présenté de telle manière. D'un coup, vous n'êtes plus du tout pour un centre aéré.

Concernant Mme LABROUSSE, je vous rappelle qu'elle est conseillère municipale déléguée à la petite enfance, elle a donc droit à la parole ».

**M. CLAVE** : « A-t-on une idée des coûts de fonctionnement futurs ? »

**Mme ESPOSITO** : « On l'a déjà fait ça, ça fait 4 ans qu'on vous parle de ce centre aéré. Je constate que vous n'avez pas envie que les petits mandréens se retrouvent dans un très beau lieu et vous n'avez pas envie que les jeunes ménages restent sur Saint-Mandrier ».

**M. CLAVE** : « Vous ne répondez pas à ma question ».

**M. ESPOSITO** : « Ça fait 40 fois que vous nous demandez la même chose. Vous l'aurez dans le budget ».

**M. DEZERAUD** : « Pourquoi n'envisagez-vous pas de créer une crèche municipale ? »

**Mme ESPOSITO** : « Les associations peuvent faire appel à des subventions extérieures que la commune ne peut pas avoir ».

**M. LE PEN** : « Nous ne sommes pas contre les enfants, on considère qu'il y a des problèmes en effet mais est-ce qu'ils sont insurmontables et est-ce que ça nécessite la création d'un bâtiment à plus de 3 millions d'euros qui sera utilisé peut-être la moitié de l'année. On était pour le projet mutualisé avec le Conservatoire de musique ».

**M. le maire** : « Vous n'avez jamais voté pour le projet même avec le conservatoire ».

**M. LE PEN** : « On a toujours dit que nous étions pour, on disait simplement qu'il y avait un problème juridique ».

**M. le maire** : « Vous êtes un menteur ».



**M. LE PEN** : « Vous dites que nous n'avons pas d'argent pour une maison de santé, mais vous n'en voulez pas parce que nous l'avions proposé dans notre programme. Nous nous posons la question de savoir si cet investissement-là est le plus pertinent. Nous ne sommes pas contre les petits Mandréens ».

**M. le maire** : « Vous n'avez jamais été pour ce projet, depuis le début. Sur la maison de santé, nous ne sommes par contre, nous avons même trouvé une solution au niveau de la résidence séniors. Je ne comprends pas cette obstination à ne pas signer un pré bail avec la caisse des dépôts et consignations. Aujourd'hui vous êtes contre le projet de maison de santé dans la résidence parce que c'est notre idée. Vous faites bassement de la politique sur le dos des enfants et sur le dos de la santé des mandréens ».

**M. LE PEN** : « Vous ne voulez pas comprendre que ce n'est pas l'association qui peut signer un pré-bail ».

**Mme DEFAUX** : « La CISA peut très bien signer un pré-bail ».

**M. LE PEN** : « Ils vont partir à la retraite. Vous êtes le seul médecin qui n'est pas dans la CISA pourquoi ? Parce que vous êtes tous contre cette maison de santé depuis le début ».

**Mme DEFAUX** : « Non, pour des raisons personnelles ».

**M. le maire** : « Nous ne sommes pas contre mais en plus on propose des solutions ».

**Mme DEFAUX** : « Je veux lever le doute sur le fait que je ne signe pas parce que je suis contre. Si le concept de maison de santé s'est mis en place parce que j'étais à l'origine de ce projet. J'ai laissé faire M. GUIDA, en Septembre j'ai signé à l'EHPAD et je ne pouvais pas être de partout ».

**M. MARIN** : « Je veux rappeler que le projet Fliche était dans notre programme électoral qui a été approuvé par près des 2/3 des Mandréens. Nous nous sommes dans la droite ligne de ce que nous avons promis. Vous vouliez faire une résidence d'artistes, nous on préfère accueillir des jeunes mandréens que 20,30 artistes de l'extérieur avec des financements inconnus ».

**PRISE D'ACTE**

## FINANCES

### **N° 2024-025 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR DANS LE CADRE DU PROJET DE REHABILITATION DE LA PROPRIETE MARIE FLICHE BERGIS**

Monsieur le maire informe Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux qu'il conviendrait, de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var, une aide financière dans le cadre du projet de réhabilitation de la Propriété Marie Fliche Bergis.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'une subvention d'investissement d'un montant de 300 000,00 € a été octroyée à la commune en date du 19 octobre 2021 dans le cadre du programme de réhabilitation de la Propriété Fliche Bergis. Les travaux devant démarrer avant le 31 décembre 2023 et le permis de construire faisant l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulon, Monsieur le maire précisera avoir pris la décision de retirer ledit permis afin d'en déposer un nouveau.

Ce nouveau permis de construire aura vocation à accueillir uniquement l'accueil collectif de mineurs.

Monsieur le maire informe que le projet est estimé à 3 341 489 € HT comprenant les frais d'études, les travaux de confortement et de réhabilitation.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation de la Propriété Marie Fliche Bergis est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Nature de la dépense		Montant H.T	Partenaires	Montant H.T	%
Etudes	Etudes (MOE, CT, CSPS, confortement, label DBM...)	509 489,00 €	Caisse d'Allocations Familiales du Var	300 000,00 €	9%
			Conseil Régional PACA	220 000,00 €	7%
			FRAT 2020 notifié le 26-03-2021		
			Conseil Départemental du Var	150 000,00 €	4%
			DETR / Fonds vert	1 971 489,00 €	59%
Travaux	Travaux de confortement	157 000,00 €	Autofinancement	700 000,00 €	21%
	Travaux de réhabilitation dont aléas (7%)	2 675 000,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>3 341 489,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 341 489,00 €</b>	<b>100%</b>

*Propos hors micro.*

**La délibération n° 2024-025 est ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ ETANT PRÉCISE QUE M. CLAVE, M. DEZERAUD, M. LE PEN ET M. CALMET SE SONT ABSTENUS.**

#### DOMAINE PUBLIC

#### **N° 2024-026 - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'ANTENNE RELAI AVEC FREE MOBILE**

*PJ : Convention d'occupation du domaine public –Free mobile.*

Monsieur le maire explique à l'Assemblée qu'il y a encore des « zones blanches » sur la commune, c'est-à-dire des zones du territoire communal encore non ou mal couvertes par un réseau de téléphonie mobile.

De ce fait, Monsieur le maire informe l'Assemblée qu'il convient de signer une convention avec l'opérateur Free Mobile pour l'installation d'une antenne relai au niveau du cimetière des Pins, sis chemin de la Renardière.

Cette convention sera conclue pour une durée de douze années et la redevance payée pour l'occupation sera de 11 500 € H.T, payable semestriellement d'avance le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

**La délibération n° 2024-026 est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ETANT PRÉCISE QUE M. LE PEN S'EST ABSTENU.**

#### COMMANDE PUBLIQUE

#### **N°2024-027 - SIGNATURE DES ACTES D'ENGAGEMENT CONCERNANT LE MOBILIER DE BUREAU AVEC LE SIVAAD**

*PJ : Actes d'engagements lot 10 et lot 11.*

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée que la Commune est membre du groupement de commande du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD), et que le Conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement issus des appels d'offres du SIVAAD.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à signer les actes d'engagement suivants pour l'année 2024-2025 :



- marché de mobilier de bureau, assemblé et garanti, pour les collectivités locales (hors multimédia), pour un montant annuel minimum de 1 000.00 € H.T. ;
- marché de mobilier assemblé et garanti pour les structures scolaires périscolaires et extrascolaires, pour un montant annuel minimum de 1 000.00 € H.T.

***La délibération n° 2024-027 est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.***

**N° 2024-028 - MISE EN PLACE D'UN AVENANT N°1 PORTANT MODIFICATION DES PRIX POUR CIRCONSTANCES IMPREVISIBLES**

*PJ: Avenant n°1 – SAS EPISAVEURS.*

Monsieur le maire informe l'Assemblée que la SAS EPISAVEURS, titulaire du lot n°41 – DC21 « Epicerie – Conserves – Vins de table, Boissons diverses », a fait part au SIVAAD de charges extracontractuelles pesant sur 2 postes de prix prévus au BPU.

Ces charges sont engendrées par de mauvaises conditions climatiques ayant entraîné des pertes sur le rendement des récoltes d'olives. Ces pertes ont eu pour conséquence une forte hausse sur le cours du prix d'achat de l'huile d'olive.

Deux articles du BPU sont impactés :

- DC17 -321 (Huile d'olive vierge extra bidon de 5 L) ;
- DC17-324 (Huile d'olive vierge extra bidon de 1 L).

Il vous est proposé la mise en place d'un avenant n° 1 qui a pour objectif d'entériner le dispositif suivant pour ce marché :


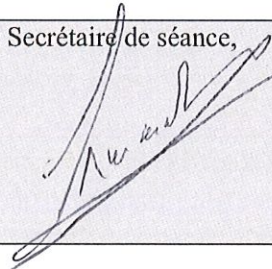
- la mise en place d'une actualisation des prix exceptionnelle, du fait des circonstances imprévisibles survenues, pour les deux articles concernés, établie sur la base des justificatifs joints en annexe ;
- l'application de la prochaine révision des prix semestrielle prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2024 sur le prix actualisé pour ces 2 articles.

***La délibération n° 2024-028 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

La séance du Conseil municipal est levée à 19h56.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 26/03/2024

Suivent les signatures :

<p>Le Maire, Gilles VINCENT</p> 	<p>Le Secrétaire de séance,</p> 
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

